

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ) pour l'année 2019 et signature de la convention d'objectifs correspondante

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de sa politique de lutte contre les exclusions et de prévention, les associations œuvrant pour l'insertion sociale, professionnelle ou économique des populations en difficulté.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2019, l'attribution d'une subvention d'un montant de 20.000.000 F/CFP sur des crédits de droit commun, à la Mission d'Insertion des Jeunes de la province Sud pour soutenir financièrement :

- le déploiement de l'Information Jeunesse auprès des publics jeunes fréquentant les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés,
- l'entrée en parcours d'accompagnement pour les jeunes fréquentant les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés,
- la poursuite des temps individuels d'accompagnement pour les jeunes en parcours d'insertion dans les quartiers de la Ville,
- la mise en place d'un accueil spécifique dans ses locaux du Centre-Ville pour les jeunes en insertion orientés et suivis par les éducateurs de rue, en dehors de ceux dirigés vers le parcours «PREV».

Cette contribution permettra également la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle en 2019 du parcours «PREV», initié en 2017. Celui-ci permet l'accompagnement spécifique des jeunes suivis par les éducateurs de rue de la Ville et dont le profil ne permet pas l'éligibilité au parcours «Stage Environnement Bâtiment».

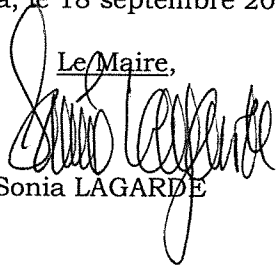
Au vu de ces éléments et des besoins identifiés auprès des usagers, il est proposé de soutenir les actions d'insertion opérées par la Mission d'Insertion des Jeunes au sein du dispositif «Insertion-Ville de Nouméa».

L'ensemble de ces dispositions font l'objet d'une convention.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention à la Mission d'Insertion des Jeunes d'un montant de 20.000.000 F/CFP et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec l'association la convention correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE

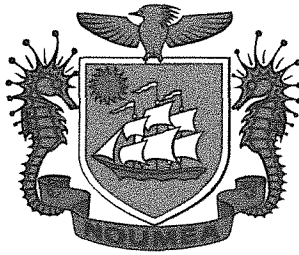


DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET D'ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES

ASSOCIATION MIJ PROVINCE SUD

Disponible budget : 20 000 000
 Prévission d'attribution BP 2019 du service : 20 000 000
 Disponible après prévision d'attribution BP 2019 : 0

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	COUT TOTAL DU PROJET	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES AUPRES DES COLLECTIVITES 2019	OBSERVATIONS	PROPOSITION
L'Association MISSION D'INSERTION DES JEUNES (MIJ) Directrice Marie-Madeleine LEQUATRE	Aide au fonctionnement de la structure implantée au centre-ville, à la tenue de permanences dans les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés ainsi qu'à la mise en œuvre du parcours « PREV »	1990	426 635 000F	38 000 000 F	20 000 000 F	Province Sud : 355 500 000 F 9 Communes de la Province Sud : 13 065 000 F	Cette subvention servira à financer : • Des activités au centre-ville • Des actions décentralisées dans les quartiers • La poursuite du dispositif PREV • La mise en place d'un accueil spécifique au centre-ville pour les jeunes orientés et suivis par les éducateurs de rue • Le déploiement de l'information jeunesse au sein des Maisons Municipales de Quartiers et Espaces Assimilés Fréquentation globale de l'année 2018 : • 10 615 jeunes accueillis • 3702 jeunes accompagnés • 239 permanences dans 8 Maisons Municipales de Quartier et les Espaces Assimilés. • 543 jeunes reçus dans les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés.	20 000 000 F
TOTAUX			426 635 000 F	38 000 000 F	20 000 000 F	368 565 000 F		20 000 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

854

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 16.10.2019	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
			Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	34	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants (10 procurations)	:	44	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement d'une subvention à l'association Mission d'Insertion des Jeunes et la signature de la convention d'objectifs correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/161 du 18 septembre 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de l'Action Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant total de 20.000.000 F/CFP à la Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ), au titre de l'aide au fonctionnement de la structure implantée au centre-ville, pour la mise en œuvre d'actions spécifiques dans les Maisons Municipales de Quartier et Espaces assimilés, ainsi que pour la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du parcours «PREV» au sein du dispositif «Insertion-Ville de Nouméa» en partenariat avec le Service Vie des Quartiers.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'association susmentionnée la convention correspondante définissant les modalités de versement et d'utilisation de la subvention.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Mission d'Insertion des Jeunes.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	1
M.I.J.	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **29 OCT. 2019**
~~et publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE